



Pv avec perte de points et contestation

Par **titi**, le **16/03/2010** à **15:05**

Bonjour,

J'ai eu un PV pour stationnement dangereux devant chez moi, parking privé occasionnant la perte de 3 points qui entraînent l'invalidité de mon permis de conduire. J'ai contesté ce PV avant la perte de mes points. A l'heure actuelle, la cour de cassation doit rendre un verdict. La question que je pose est : ai-je le droit de conduire car un gendarme m'a dit qu'en déposant un recours cela bloque la procédure?

Par **citoyenalpha**, le **17/03/2010** à **01:06**

Bonjour

En matière pénale, le pourvoi est suspensif de l'exécution de la décision attaquée.

Ce n'est donc qu'après la décision de la cour de cassation sur votre pourvoi que la condamnation peut être considérée comme définitive, et entraîner le retrait des points.

Restant à votre disposition